RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE D'INTERVENTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

2024

PRISM 86

Service d'Intervention Éducative en Milieu Ouvert

PRISM

ADSEA 86

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

SOMMAIRE

SIEMO

01 Présentation du service

02 Organigramme

03 Chiffre clefs de l'activité

Mesures effectuées
liste d'attente
motifs d'intervention
motifs de sorties

04 Focus sur les actions menées en 2024

Extension du SIEMO
les premières AEMO Renforcées
les formations

05 Perspectives 2025

l'évolution et l'organisation du service
les activités collectives
la nutrition et la diététique

LE SIEMO

Le SIEMO – Service d'Intervention Educative en Milieu Ouvert exerce des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED), demandées par les parents et notifiées par l'ASE du conseil départemental de la Vienne ; et d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ordonnées par le juge des enfants du Tribunal judiciaire de Poitiers (ou autres tribunaux par délégation de compétence). En 2024 le service débutera aussi la réalisation de mesures d'AEMO- Renforcées, mesures à l'initiative du Juge et verra son habilitation concernant l'AED et l'AEMO augmenter.

Dès lors une nouvelle habilitation est octroyée : 20 mesures d'AEMO- R; et 237 mesures d'AED et d'AEMO.

La finalité première de ces mesures est la prévention et la protection de l'enfant en privilégiant autant que possible son milieu de vie naturel. Dans le cadre des droits et devoirs liés à l'autorité parentale, elles visent à apporter aide et conseils à la famille. Il s'agit de conforter ou restaurer les parents dans leurs compétences, d'améliorer les conditions d'éducation et de vie de l'enfant en développant ses capacités propres, ceci dans la perspective d'une plus grande autonomie, insertion sociale, et de bien-être général.

AED

L'AED est définie dans le CASF, article L.222-2 : *« l'aide à domicile est attribuée à sa demande ou avec son accord, à la mère, au père ou à défaut la personne qui assume la charge effective de l'enfant lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien, ou son éducation l'exige et pour les prestations financières lorsque le demandeur ne dispose pas de ressources suffisantes ».*

AEMO

L'AEMO est définie par l'article 375 du Code Civil : *« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducatives peuvent être ordonnées par la justice [...] ».*

AEMO-R

L'AEMO-R est définie par le même cadre juridique que l'AEMO dite "classique", elle se définie néanmoins par un accompagnement plus soutenu, davantage dans le "faire avec" et tourné vers l'extérieur avec une rytmicité plus importante.

L'ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME DU SIEMO

Jean-Claude BONNEFON
Président de l'ADSEA 86

Richard DELAFOND
Directeur Général de l'ADSEA 86

Guillaume GUILBERT
Directeur

Elisabeth DESCHEMPS
Directrice Adjointe

Delphine ALIZON
Cheffe de Service

Dabia SIAB
Coordinatrice

M. NINEUIL
Secrétaire

SERVICE D'INTERVENTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (SIEMO)

Psychologues

A. Tenard
J. Wack

Travailleurs Sociaux

A. Jollet
M. Briand
L. Lecomte
M. Amiot
S. Naïmi
A. Balde
C. Allice
J. Bourineau
M.Gaudin
R. Busson
E.Eugène

TISF

A. Bonnet

Apprentie

C.Pedoussault

ADSEA 86

PRISM 86
Service d'Intervention Éducative en Milieu Ouvert

LES CHIFFRES CLEFS

l'habilitation et l'évolution du service

Le SIEMO était habilité jusqu'au 31/07/2024 à exercer 162 mesures (AEMO/AED) que se partageaient 7 éducateurs à hauteur de 5,70 % équivalent temps plein.
Jusqu'en juin 2024 le service a connu des difficultés RH avec un professionnel en arret maladie qui n'a pas pu réintégrer son poste, puis un deuxième professionnel qui n'a pas souhaité poursuivre son CDD. Cette situation n' a pas permis de faire coïncider le nombre de suivis théoriques par professionnels (26) avec la réalité. L'attribution des AEMO a été privilégiée et le service a été peu mandaté par les juges ainsi , la liste d'attente a constamment diminué .
Les AED ont suivi la courbe inverse avec un pic en aout (79 mesures en attente)
A partir du 1er aout notre habilitation a augmenté pour passer à 237 mesures (AED /AEMO) et 20 mesures AEMO Renforcées.
A compter de septembre des recrutements se dérouleront jusque fin décembre ce qu explique l'augmentation du nombre de mesures en cours. Au 31 décembre.le service compte 11 travailleurs sociaux à hauteur de 10,40% équivalent temps plein pour permettre d' d'exercer les mesures, le temps de psychologue est aussi réévalué passant de 0,50% à 0,90%(exercé par deux professionnels) et un poste de coordinatrice à temps plein est crée.

l'activité 2024

63
AEMO ordonnées

134
AED Orientées

172
en cours en moyenne

Au total 197 saisines ont eu lieu en 2024 : 63 ont concerné des mesures d'AEMO, ce qui représente une baisse importante par rapport à l'année 2023 puisque 154 saisines avaient eu lieu.
Concernant les AED, 134 mesures ont été orientées contre 76 en 2023, soit une hausse de 58 saisines

Au total, nous avons été moins saisis en 2024 qu'en 2023 malgré une hausse de notre habilitation en septembre, passant de 162 jeunes à 237 AEMO/AED (+20 AERMO-R).
Si cela parait à première vue contradictoire, cela peut s'explique par la liste d'attente de fin 2023 qui était assez longue et qui a engendré, peut être, une baisse des orientations en début d'année.

Le flux représente 172 situations en cours. Si il est assez peu représentatif sur l'ensemble de l'année, c'est parce qu'une hausse d'habilitation a eu lieu et que les recrutements et leur opérationnalité ont débuté en septembre : ainsi la moyenne de janvier à aout est de 156 jeunes, et elle est de 206 sur les 4 derniers mois de l'année

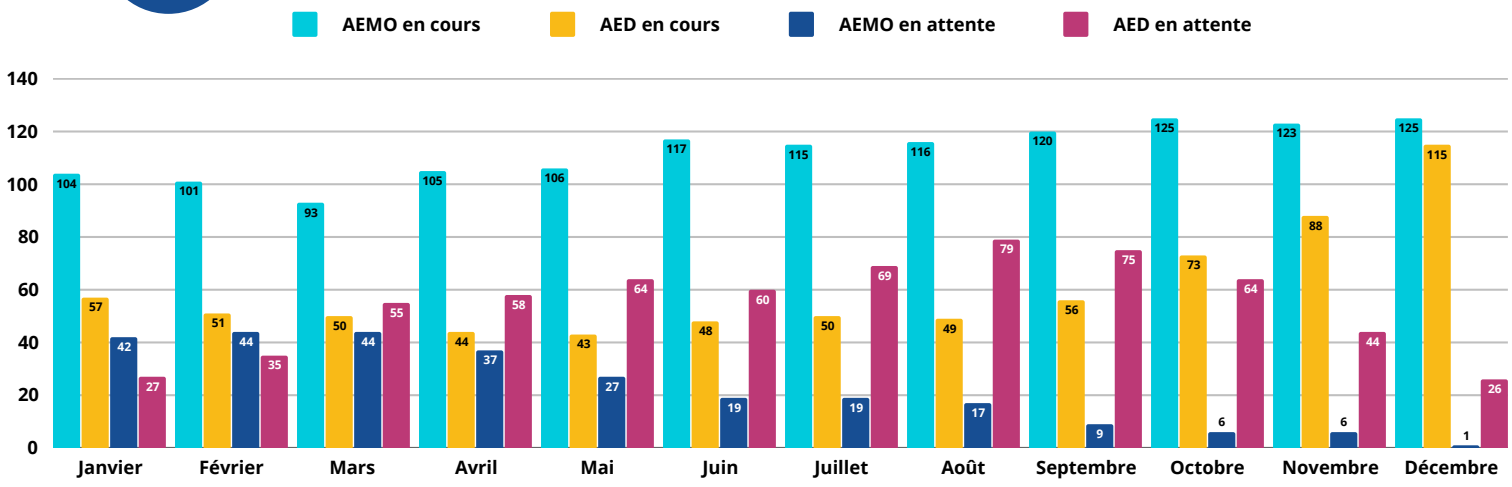

LES CHIFFRES CLEFS

Les AEMO Renforcées

20
AEMO -R Habilitation

6
saisines en 2024

En lien avec le département le service a communiqué avec la juridiction sur l'état d'avancement des recrutements et sur l'opérationnalité pour exercer ces nouvelles mesures. Un cahier des charges d'intervention a été élaboré. Le faible ordonnancement des AEMO R du dernier trimestre a permis au service de recruter , d'accueillir les nouveaux professionnels et d'organiser l'extension du service tout en se familiarisant avec un nouveau mode d'intervention. Chaque professionnel est amené à exercer une voire deux AEMO R, sauf les professionnels à mi temps.

Au 15 janvier 2025 nous sommes mandatés pour 12 enfants, doublant ainsi notre nombre en un mois.
Nous nous sommes réunis à 3 reprises avec le département et les autres services prestataires pour échanger sur les pré requis déterminés par le département (1 AEMOR= 2,5 AEMO) et les pratiques propres à chaque service.
Au sein du PRISM nous avons décidé un rythme d'intervention à minima d'une fois par semaine. Le travail mené avec les familles s'articule autour de l'entretien éducatif (parent/enfant) mais aussi sur des actions pratiques favorisant « le faire ensemble ».

motif d'intervention

Les carences éducatives restent le motif principal de saisine. Cette appellation regroupe de nombreux facteurs de non pourvoyance aux besoins de l'enfant (sécurité, affectif, scolaire, cadre, identité, santé) qui constituent notre base de travail avec les familles.
Ill est à noter que les carences éducatives se retrouvent aussi dans les motifs principaux (9) de mandatement pour une AED, ce qui signifie qu'une même défaillance parentale peut être travaillée dans un cadre judiciaire ou administratif, dès lors qu'une volonté parentale est exprimée.

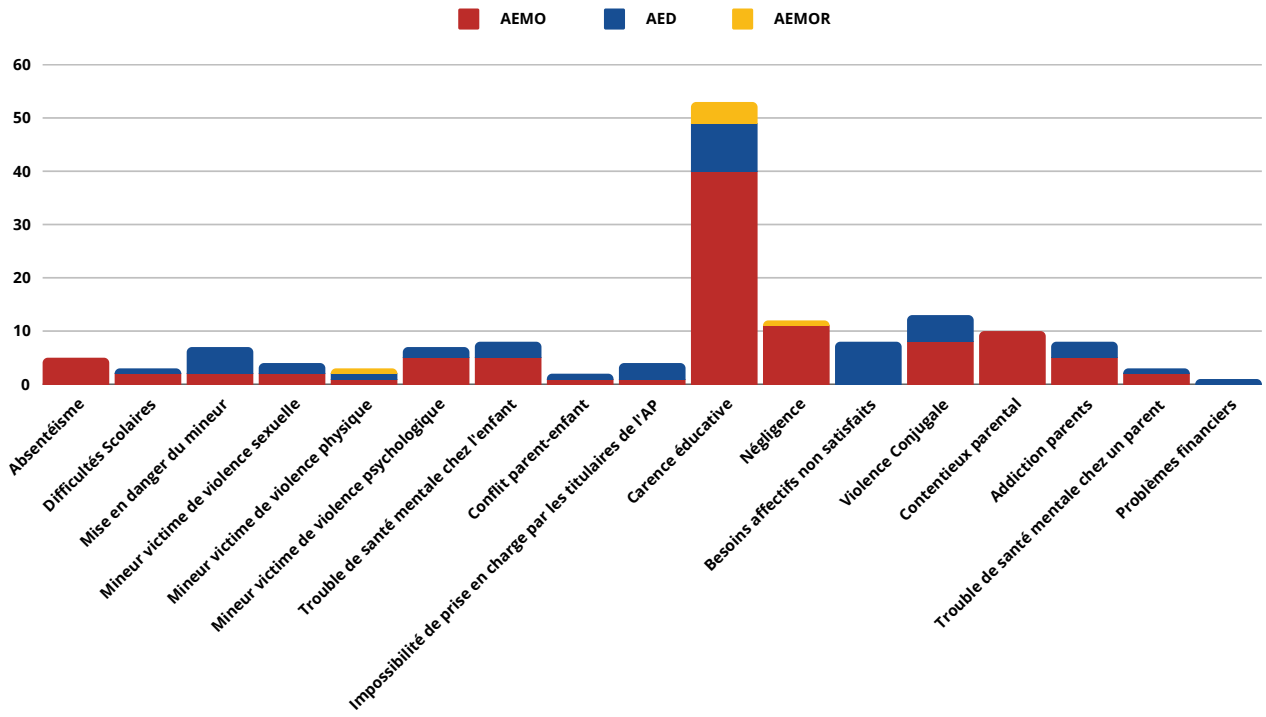

motif de sortie

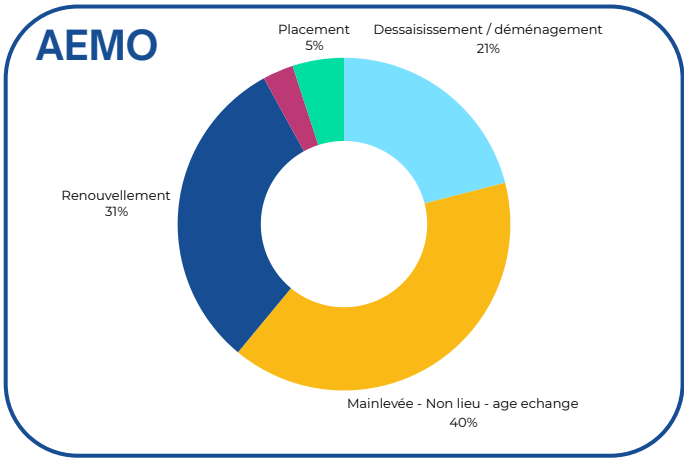

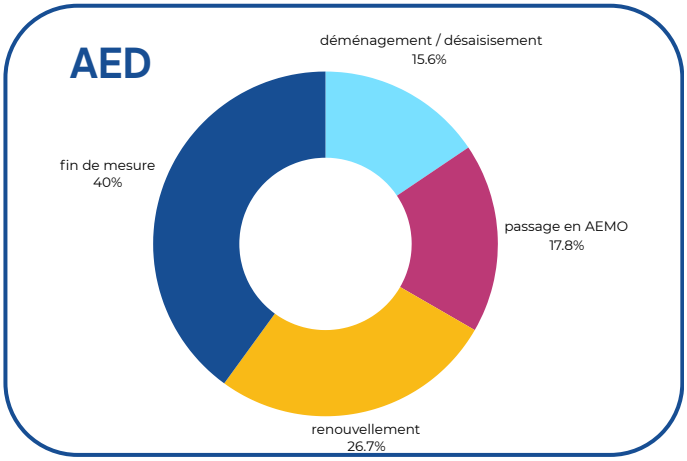

En 2024, à l'échéance de la mesure AEMO, **40 % ont été levées** (35 % en 2023) et **31 % ont été renouvelées** (50% en 2023), **21% des mesures ont été transférées à un autre tribunal** (4% en 2023) ce qui représente une hausse conséquente des déménagements des familles en cours de mesure.
Cette augmentation des mainlevées prononcées par les juges peut s'expliquer par une disparition des éléments de danger pour l'enfant.

Le nombre de **placement ordonné reste stable soit 5%** (4% en 2023) ce qui montre la capacité des équipes à travailler avec la notion de danger et l'efficience du travail proposé.

En 2024 nous constatons une nette **augmentation des renouvèlements** d'AED par l'ASE, 27 % (11 % en 2023) et une baisse significative des dessaisissements pour déménagement, refus de la famille, transfert de mesures vers un autre opérateur , 9%(23% en 2023).

Le nombre de renouvellement des AED qui se rapproche des chiffres du judiciaire témoigne d'une bonne qualité relationnelle engagée avec les familles qui sollicitent la poursuite du travail.

TERRITOIRES

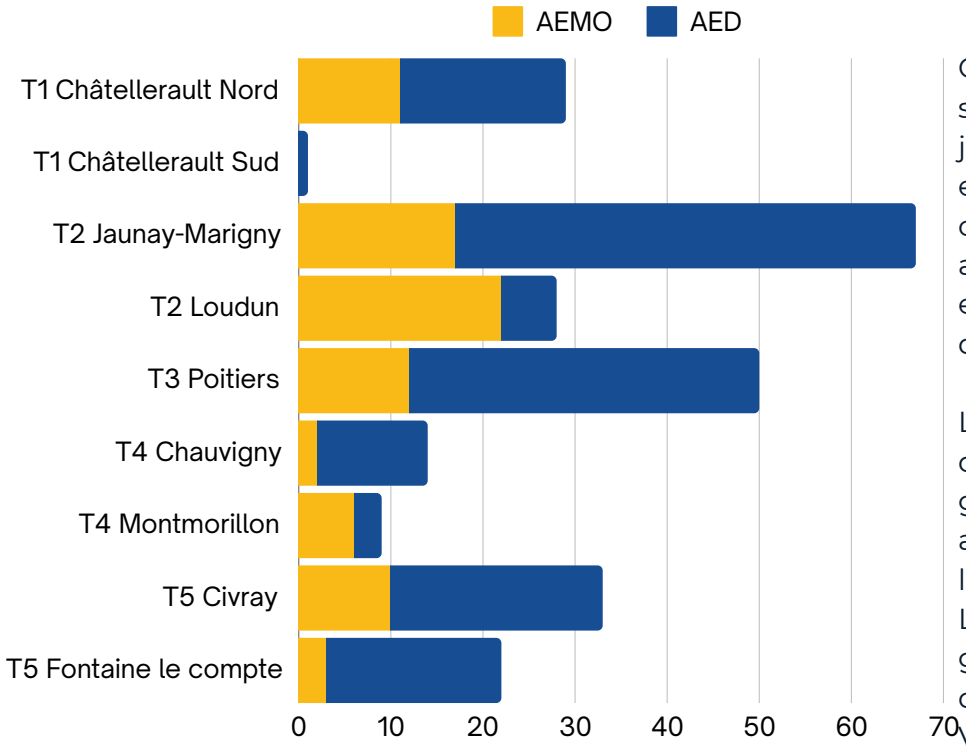

Comme l'an passé, les mesures s'exercent principalement sur le T2; à jaunay marigny. Si la zone de Poitiers est fortement représentée, on constate que le nord du département avec Loudun et Chatellerault Nord est elle aussi fortement représentée ainsi que le civraisien.

L'équipe de travailleurs sociaux est divisée en deux secteurs géographiques NORD/SUD couvrant ainsi à part égale de temps de travail le département.
Les équipes étant situées géographiquement à Poitiers, les déplacements professionnels pour les VAD ou entretiens en MDS sont nombreux.

LES CHIFFRES CLEFS

Le profil des usagers

Si les chiffres ne le confirment pas cette année, il était constaté une part croissante des plus jeunes au cours des années précédentes. Ce qui nous a encouragé à diversifer les profils et à diffuser des offres d'emploi plus larges, incluant la fonction d'Educateurs de Jeunes Enfants. Ainsi en 2024; parmi les candidats recrutés, 2 présentaient le profil d'EJE, l'objectif étant toujours de répondre aux besoins des usagers.

age

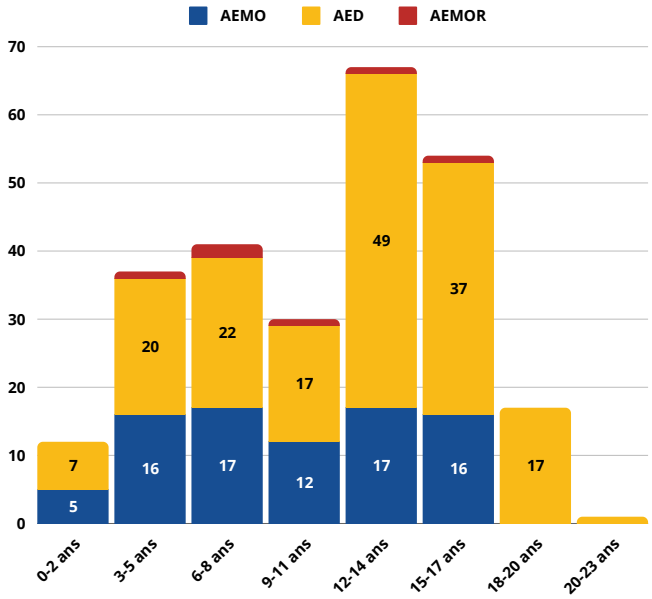

L'age des enfants concernés par les AEMO apparait assez hétérogène puisqu'il s'étale de façon équitable entre 3 et 17 ans.
Le nombre de bébés (0/2ans) concernés par une AEMO a baissé en 2024, 5 contre 12 en 2023.
A l'inverse nous sommes mandatés pour 49 enfants en AED agés de 12/14 ans et 37 agés de 15 à 17 ans. De même le nombre de 0/2 ans concernés par une AED est passé de 2 en 2023 à 7 en 2024.
Les AED jeunes majeurs ont augmenté en 2024, 17 personnes concernées (7 jeunes en 2023).

situation familiale

Les mesures concernent majoritairement un public de parents séparés.
Dans un certain nombre de mesures, nous retrouvons une problématique autour de l'exercice commun de l'autorité parentale ou un difficile accès à son parent ou ses origines, majoritairement paternelles.

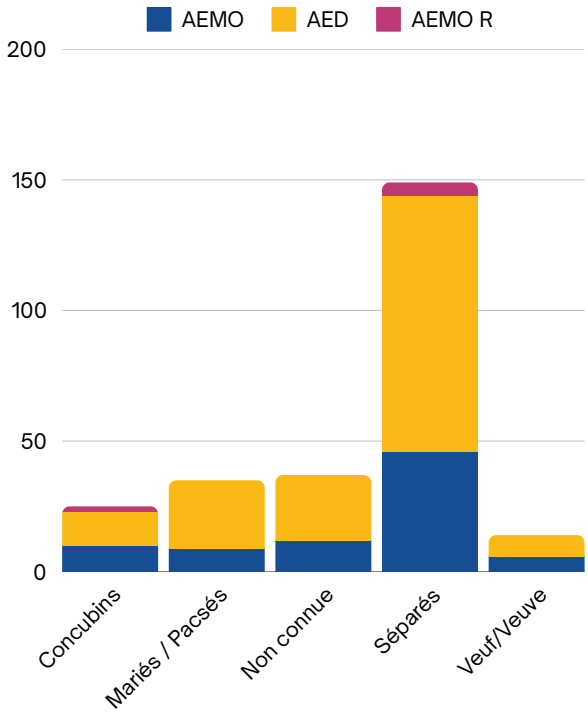

FOCUS SUR L'ANNÉE 2024

Formation

Une formation commune à tout le service sur les visites médiatisées a eu lieu durant le premier semestre 2024 .

Le contenu dispensé a permis à chacun d'évoluer dans sa pratique et de mieux comprendre les enjeux de ces temps. partagés entre enfants et parents.

accueil d'une licence pro Dietétique

La rédaction d'un cahier des charges relatifs aux AEMO-R a conduit à une réflexion autour de la place des actions collectives dans le service et à la diversification des profils des professionnels afin de proposer un accompagnement spécialisé sur certains points.

Ainsi en 2024, a été fait le choix de conserver une enveloppe financière pour développer un apprentissage pour une étudiante en filière de la diététique et de la nutritionniste.
L'idée étant quadruple:

- accompagner les usagers individuellement
- mettre en place des actions collectives à destination des usagers
- apporter des connaissances aux professionnels sur cette thématique
- créer des outils pour le service afin d'accompagner les familles sur ce sujet

l'accompagnement des professionnels

En juin 2024 un projet concernant l'exercice de l'AEMOR a été travaillé et a permis de cadrer l'intervention des professionnels qui n'avaient jamais exercé ce type de mesure.

A partir des pré requis du département (comptage et rythmicité) , nous avons ajouté un volet collectif à l'action éducative.

Entre septembre et décembre 2024 le service a accueilli 6 travailleurs sociaux, une psychologue et une coordinatrice .
Cette arrivée constante de » nouveaux »professionnels a nécessité une disponibilité importante de l'équipe cadre et une implication de chacun dans la découverte de leur environnement professionnel ainsi que dans l'exercice des missions propres à l'intervention éducative.

Les quinze premiers jours permettent au professionnel de rencontrer leurs collègues (TISF , secrétaires , educ , psycho) et de participer en observateur aux différents temps qui jalonnent une mesure. Ces moments communs semblent faciliter la prise de poste et l'intégration des salariés.

L'activité avec ORKS

Le SIEMO a travaillé avec l' association ORKS , club E-sport de Grand Poitiers afin de proposer un atelier parent/enfant sur l'utilisation des écrans. Cette journée est un moment expérimental , informatif et ludique où parent et enfant échangent sur les risques et les points positifs des jeux vidéos ainsi que sur les modes de prévention. L'après midi est dédiée au jeu en commun parent/ enfant. 9 parents accompagnés de leurs enfants ont participé.Le bilan s'est avéré très positif et chacun a pu solliciter la réitération de cette journée autour des réseaux sociaux.

FOCUS SUR L'ANNÉE 2024

le groupe ado

Le projet Groupe Ado s'est déroulé de février à juillet 2024, soit 6 rencontres dont une qui a été annulée au vu du nombre de jeunes absents. Deux professionnelles ont participé à l'ensemble des séances et se sont pleinement impliquées

L'objectif était de proposer des temps de rencontre/partage entre des jeunes d'une même tranche d'âge. Ces jeunes avaient besoin d'investir un espace extérieur au domicile qui soit cadré et sécurisant pour eux, certains jeunes n'ayant aucun extérieur pour le moment. Ces temps avaient pour but de permettre aux éducateurs de rencontrer le jeune dans un cadre différent de celui de l'intervention classique et ainsi de créer un autre lien. L'objectif était d'aborder certains sujets problématiques concernant les jeunes, qui avaient été repérés en amont.

Le groupe était composé au départ de 8 jeunes âgés de 13 à 14ans (4 filles et 4 garçons). Finalement 3 jeunes ont quitté le groupe pour des raisons diverses (fin d'accompagnement, non adhésion au projet).

Lors de ce groupe, nous avons proposés diverses activités :Temps de jeu de société et rencontre, Ciné débat, Laser Game, Futuroscope

Le coût total des activités s'élevait à 250,09€. Les familles ont participé, pour certaines, à la hauteur de leurs moyens. Les places pour le Futuroscope nous ont été offertes par le Département.

Les transports ont été assurés alternativement par les parents, les éducateurs référents ou par les éducateurs en charge du Groupe Ado.

Nous effectuons un bilan positif de ce projet qui a permis une ouverture vers les autres et un l'accès à l'extérieur pour certains jeunes. Les rencontres et les relations établies au sein du groupe facilitent l'accompagnement éducatif par la suite. Les éducateurs du groupe ont pu observer et aborder des sujets qui ont pu ensuite être repris avec leurs éducateurs référents.

PERSPECTIVES 2025

l'AEMO-R

L'année 2024 va permettre de déployer notre intervention dans ce cadre où le rythme est plus intense et le contenu des rencontres nécessairement plus diversifié. Les actions collectives autour de l'alimentation vont se mettre en oeuvre ainsi que le repérage d'autres besoins spécifiques.
Une professionnelle va etre formée aux massages pour bébé.

Préparation de l'évaluation

Le service va etre soumis à une évaluation durant le dernier semestre 2025. Un travail autour des différents critères est en cours et les professionnels pourront etre associés à ce travail . L'objectif est de vérifier que chacun dispose des connaissances et informations nécessaires dans les différents thèmes repérés par la HAS.

Actions collectives

Le groupe ressource ado continue avec deux professionnels qui co animent des journées mensuelles d'activités. Il a été décidé de le réserver à un public féminin afin qu'elles puissent aborder plus librement entre autre leur rapport au corps.
Le projet doit se clôturer par un départ de plusieurs jours en randonnée

L'association ORKS qui intervient sur la thématique des jeux vidéos pourrait à nouveau animer un atelier parents /enfants autour de la découverte de l'univers des jeux, ainsi qu'un temps réservé aux professionnels sur les réseaux sociaux .

les liens avec le département

le SIEMO est engagé dans deux groupes de travail avec le département et les autres prestataires éducatifs.
L'objectif est de partager les projets de chaque service, les réalités auxquelles chacun est confronté, l'harmonisation des pratiques et la communication notamment vers le tribunal pour enfants.

Un deuxième groupe de travail traite de la participation des familles aux mesures éducatives , en se joignant par exemple aux professionnels lors des temps de synthèse ou de bilan.
Cette thématique a déjà été travaillée au sein du SIEMO mais la mise en pratique reste encore confidentielle. l'AEMOR doit nous permettre d'évoluer sur ce point.

Salle "DV"

Suite à la formation relative à l'encadrement des visites médiatisées, il est apparu nécessaire de créer un lieu dédié aux droits de visite. Si le projet n'a pas pu se concrétiser fin 2024, il est prévu d'acheter du mobilier début 2025 et d'avoir un lieu spécifique au PRISM pour améliorer l'accueil des mineurs